

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2018

Nombre de membres présents : 9

Présents : Guy Audras, Philippe André, Jean-Claude Barret, Pierre Gilouin, Danielle Bouchet, Françoise Gorce, Cyrille Vallon, Ludwig Blanc, Philippe Almorici.

Absents excusés : Nadège Naud (donne pouvoir à Philippe André), Pascal Dejoux

Absent(s) : Patrick Hervé, Sébastien Brunet

Le Conseil choisit Danielle Bouchet comme secrétaire de séance.

### Ouverture de la séance : 20h40

Approbation du Procès-Verbal du CM du 24/07/2018 à 9 voix pour et 1 abstention.

Ajout de 3 délibérations : - Décision Modificative n°5 M14, - Convention taxe de séjour CCVD, - Raccordement AEP Beguet : choix de l'entreprise, servitude et protocole de paiement

Approuvé à l'unanimité

### 1/ Affermissement des trois tranches optionnelles du marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet d'alimentation en eau potable de la Plaine.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le marché de maîtrise d'œuvre passé avec bureau d'études SED Ingénieurs Conseils de Grâne comprend une tranche ferme et trois tranches optionnelles dont l'affermissement est assujéti aux décisions de financement de l'Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local et Réserve parlementaire), de l'Agence de l'Eau et du Département de la Drôme. Les demandes de financements ayant été acceptées et permettant de réaliser l'intégralité des travaux, Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal d'affermir les trois tranches optionnelles et de notifier cette décision au Département de la Drôme, mandataire de maîtrise d'ouvrage pour suite à donner.

Adopté à l'unanimité

### 2/ Décision Modificative M49 : Ecritures d'ordre

*Ludwig Blanc arrive à 20h45*

Monsieur le Maire explique au conseil qu'afin de rétablir la bonne imputation des écritures comptables, 35 947.37€ doivent être pris sur le compte 28157 « agencement et aménagement » pour être déposés sur le compte 28158 « agencement et aménagement ».

Adopté à l'unanimité

### 3/ Location Salle Polyvalente – Association Danse Plaisirs

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier émanant de l'Association « Danses Plaisir » relatif à sa demande de location de la Salle Polyvalente de Chabrilan comme les années précédentes, pour l'exercice de son activité pour 2018/2019.

L'Association « Danses Plaisir » indique qu'elle occupera la Salle Polyvalente régulièrement, deux fois par semaine, le lundi de 19h à 21h30 et le vendredi de 18h à 19h. Monsieur le Maire rappelle que les saisons dernières, l'association n'occupait la salle que le lundi pour 300 €/an.

Monsieur le Maire propose aux membres présents d'augmenter de 100 € le prix de la location de la salle polyvalente pour la période 2018/2019, soit un montant de 400 € annuel.

Adopté à l'unanimité

### 4/ CHAPELLE SAINT-PIERRE : choix de l'entreprise pour assurer les missions de contrôle technique, service de Sécurité et Protection de la Santé (SPS), contrôle plomb/amiante

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du lancement d'appel d'offres pour la réfection de la Chapelle Saint-Pierre, il faut dans un premier temps, trouver la société chargée d'assurer les missions de contrôle technique, de service de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et contrôle plomb/amiante.

Des propositions ont été reçues :

- ALPES CONTROLES : Contrôle technique : 15 000 € HT soit 18 000 € TTC  
SPS : 6 110 € HT soit 7 332 € TTC  
Plomb/amiante : 1 500 € HT soit 1 800 € TTC
- SOCOTEC : Contrôle technique : 10 300 € HT soit 12 360 € TTC,  
SPS : 10840 € HT soit 13 008 € TTC,  
Plomb/amiante : 1500 € HT soit 1 800 € TTC
- APAVE : Contrôle technique : 21 000 € HT soit 25 200 € TTC,  
SPS : 5 336 € HT soit 6 403.20 € TTC,  
Plomb/amiante 1 565 € HT soit 1 878 € TTC

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise la mieux disante, ALPES CONTROLES, pour un total de 22 610€ HT, soit 27 132€ TTC

Adopté à l'unanimité

#### **5/ Appartement communal : remise en état – choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du départ de Mme Aurélie MOUNIER et M. Florian BOMPARD au 31.07.2018 du logement communal qu'ils occupaient depuis 2008.

La remise en état des lieux s'impose et il présente les estimations, produites par 3 entreprises :

- BRISSEAUD 3 820.00 € HT, soit 4 584.00 € TTC
- REYNIER 5 573.85 € HT, soit 6 688.62€ TTC
- Association ADCAVL 3 496.00 € HT, soit 4 195.20 € TTC (ne comprend pas la dépose et repose des radiateurs)

Le Maire propose de choisir l'entreprise BRISSEAUD, qui est la mieux-disante.

Adopté à l'unanimité.

La question de la réparation de la VMC ainsi que de la remise aux normes de l'électricité se pose

#### **6/ Décision Modificative n°5 M14**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un virement de crédit d'un montant de 52€ doit être fait du compte 022 « dépenses imprévus » vers le compte 739223 « Fond de Péréquation des recettes Intercommunales »

Adopté à l'unanimité.

#### **7/ Communauté de Communes du Val de Drôme : convention fonds de concours vie locale commune/CCVD – subvention transitoire 2018/2020 suite loi NOTRe tourisme**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CCVD est compétente en tourisme, en application de la loi NOTRe. Elle perçoit désormais la taxe de séjour, qu'elle verse directement et intégralement à l'Office de Tourisme créé sous forme d'établissement public industriel et commercial depuis le mois d'avril 2017. Les communes ont perçu en 2017 pour la dernière fois la taxe de séjour communale correspondant à l'année 2016. Afin de permettre à la commune de s'adapter à la perte de cette ressource et de pouvoir poursuivre des actions d'animation de la vie locale, la CCVD souhaite verser temporairement sur trois ans une subvention exceptionnelle et propose une convention en ce sens.

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'accepter la convention relative au fonds de concours vie locale et de l'autoriser à signer le document.

Adopté à l'unanimité.

#### **8/ Alimentation en eau potable de l'habitation de Madame Anne BÉGUÉ, lieu-dit Le Petit Montagnat, parcelle AH133.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune de CHABRILLAN a été sollicitée par Madame Anne BÉGUÉ pour que son habitation, située lieu-dit Le Petit Montagnat, puisse être raccordée au réseau communal de distribution d'eau potable et ainsi être desservie en eau. Ce raccordement nécessite une extension du réseau d'eau potable, qui emprunterait les parcelles de Monsieur François GOY qui a donné son accord de principe à la mise en œuvre d'une servitude de passage de canalisation d'eau potable. Cet accord de principe fera l'objet d'une

convention de servitude de passage de canalisation en terrain privé entre la commune de CHABRILLAN et Monsieur François GOY.

Le Maire informe le conseil que ce branchement nécessite de mettre en place une canalisation et présente les estimations de 3 entreprises :

- CHAPON : 14 301.50€ HT soit 17 161.80€ TTC
- OBOUSSIER TP : 16 635.80€ HT, soit 19 962.96€ TTC
- CHEVAL : 15 900€ HT, soit 19 080€ TTC.

Le Maire propose de choisir l'entreprise CHAPON

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le montant des travaux de création de l'extension du réseau d'eau potable est financé en totalité par Monsieur Jean-Pierre BÉGUÉ s'engage à régler également les frais d'acte nécessaires à la réalisation de cette opération (création de la servitude de passage chez Monsieur François GOY et la rédaction d'un protocole d'accord entre la mairie de CHABRILLAN, Madame Anne BÉGUÉ et Monsieur Jean-Pierre BÉGUÉ). Monsieur BÉGUÉ se porte garant du paiement des factures d'eau en cas de défaillance de sa fille, Madame Anne BÉGUÉ.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'extension du réseau d'eau potable pour desservir l'habitation de Madame Anne BÉGUÉ selon les conditions évoquées, d'accepter que la servitude de passage soit régularisée par la rédaction d'un acte établi en la forme administrative, d'autoriser la signature du protocole d'accord entre la commune de CHABRILLAN, Madame Anne BÉGUÉ et Monsieur Jean-Pierre BÉGUÉ

Adopté à l'unanimité.

#### FIN DES DELIBERATIONS.

**URBANISME** : Depuis le 24 juillet 2018,

3 Déclarations Préalables : M. CUBEDDU J-Louis (création four à pizza + abri), Mme SERRE Karen (pose clôture et portail), Mme MARKER Sara (agrandissement fenêtres + pose balcon)

1 Permis de Construire : Monsieur BARBIER Mathieu (rénovation habitation)

#### Questions diverses

Conseil d'école : Prévu jeudi 13 septembre

Cantine :

Poubelles :

Défibrillateur :

Levée de la séance à 9h30.